
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART LIMOGES-AUBUSSON

2009/2010



| sommaire

éditorial	p.3
entrée sur concours	p.5
inscription et diplômes nationaux	p.8
déroulement des études	p.10
option art	p.12
option design	p.13
enseignements théoriques	p.14
évaluations	p.15
voyages et mobilité	p.18
équivalences et débouchés	p.19
équipe enseignante	p.20
invités 2009/2010	p.24
équipe administrative et technique	p.26
CA	p.28
CRPVE	p.30
règlements	p.32
adresses utiles	p.41

L'ENSA Limoges-Aubusson fait partie des 7 écoles nationales supérieures d'art du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle est issue de la fusion des deux écoles d'arts décoratifs du Limousin, créées il y a plus de cent ans.

Désormais, l'enseignement est dispensé principalement sur le site de Limoges, dans un bâtiment à l'architecture industrielle, situé sur le campus Universitaire de Vanteaux.

En tant qu'école supérieure, l'ENSA Limoges-Aubusson délivre deux diplômes nationaux :

> le DNAP (diplôme national d'arts plastiques, de niveau bac+3) qui sanctionne l'acquisition des artistiques, théoriques et techniques.

> le DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique, de niveau bac+5), constitue quant à lui le diplôme final.

Il est délivré aux étudiants qui démontrent leur capacité à élaborer et à exprimer une pensée artistique construite et personnelle au travers de leur projet.

Deux options, art et design d'objet, permettent aux étudiants d'orienter leur recherche, de se positionner dans le champ de la création et dans une insertion professionnelle future.

L'ENSA Limoges-Aubusson consacre en outre une part importante à l'enseignement de la céramique. Quatre cents heures sont ainsi consacrées exclusivement à ce médium. L'étudiant qui a acquis les techniques fondamentales liées à ce support peut alors envisager une approche plus personnelle de la céramique au travers du développement de son projet. Il trouvera, à Limoges, capitale mondiale des arts du feu, un terrain privilégié d'expérimentation.

En quatrième année, les étudiants sont encouragés à effectuer une période pédagogique dans l'une de nos écoles partenaires.

Ils peuvent ainsi prendre part aux deux partenariats privilégiés établis par l'ENSA Limoges-Aubusson avec l'Académie de l'Université d'État d'Erevan (Arménie) autour de la question du territoire, ou l'Institut de céramique de Jingdezhen (Chine).

Des échanges avec des institutions culturelles locales reconnues au niveau national et international offrent enfin une ouverture indispensable aux étudiants en matière de diffusion et de médiation de l'art contemporain.

L'ENSA entretient ainsi des partenariats étroits notamment avec les centres d'art contemporains de Vassivière et de Meymac, avec le centre international de Boisbuchet du Vitra Museum, le musée départemental d'art contemporain de Rochechouart, le fonds régional d'art contemporain du Limousin ou le centre du livre d'artistes de Saint-Yriex.

Des partenariats pédagogiques sur des problématiques transversales sont organisés: sur des thèmes tels que le corps, le territoire, ou les nouvelles technologies, explorés dans le cadre de séminaires organisés avec l'Institut Universitaire professionnalisé de géographie de la faculté de lettres et de sciences humaines de l'Université de Limoges, le centre de ressources départementales pédagogiques du Limousin et l'Institut universitaire en formation des maîtres du Limousin. Un partenariat avec l'ENSCI (école nationale supérieure de céramique industrielle) et le lycée professionnel du Mas Jambost permet aux étudiants de produire en groupe un objet commun, qui fait appel aux compétences, de l'ingénieur, du technicien et de l'artiste.

La vie culturelle de l'établissement est un complément indispensable à la pédagogie. Elle permet aux étudiants de confronter leur pratique, leur imaginaire et leurs points de vue à ceux d'artistes et de designers nationaux et internationaux présentés dans le cadre d'expositions, de conférences, de résidences et de voyages pédagogiques.

Benoit Bavouset

Directeur de l'École nationale supérieure d'art Limoges-Aubusson

Conditions à remplir pour se présenter au concours

> avoir 18 ans dans l'année

> être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent

Épreuves du concours

> une épreuve de connaissances générales et d'aptitude à l'analyse: commentaire écrit d'après une diapositive, une séquence vidéo, etc.

> une épreuve de pratique plastique

> une épreuve de langue vivante (au choix: Allemand, Anglais, Espagnol ou Italien)

> une présentation d'un dossier de travaux personnels lors d'un entretien avec un jury. Ce dossier de travaux devra être organisé en fonction des centres d'intérêt du candidat et devra également faire apparaître ses choix personnels d'orientation parmi les options proposées par l'École.

Organisation du concours

Après les épreuves de «connaissances générales et d'aptitude à l'analyse» et de «pratique plastique», les candidats sont reçus individuellement par un jury constitué de professeurs chargés des enseignements des pratiques plastiques et des transmissions théoriques.

À cette occasion, chaque candidat présente son dossier de travaux personnels et précise les raisons de son choix.

L'examen des motivations et du travail personnel est déterminant. (entretien de 20 minutes environ)

Dates du concours

Deux sessions sont organisées en 2010:

> session I: les 30 et 31 mars et 1^{er} avril 2010

> session II: en septembre (dates à déterminer)

Les inscriptions ont lieu :

> du 1^{er} janvier au 20 mars pour la 1^{re} session

> avant le 25 août pour la 2^e session.

Inscription en cours de cursus

Pour les candidats venant d'une école d'art française, l'admission en cours de cursus s'effectue après examen des candidatures par une commission pédagogique, sur entretien et présentation d'un dossier de travaux personnels, sous réserve de l'obtention des crédits ou unités de valeurs en cours et/ou de réussite aux examens.

Deux sessions d'admission identiques à la première année.

Commission nationale d'équivalence

Pour les candidats venant d'un autre cursus (BTS, IUT, universités et écoles d'arts étrangères) l'admission s'effectue dans le cadre de la commission nationale d'équivalence. Les candidats doivent également présenter un dossier de travaux personnels lors d'un entretien avec un jury.

Session unique à la 1^{re} session de l'année.

Modalités d'inscription

Inscription par correspondance.

Pour recevoir un dossier d'inscription, joindre à votre demande une enveloppe timbrée pour 150 gr ou un coupon-réponse international.

Les dossiers d'inscription sont également téléchargeables sur le site de l'école.

Droits d'inscription aux concours et aux commissions

Des droits d'inscription aux épreuves du concours d'entrée et aux commissions d'admission et d'équivalence sont demandés.

Pour information, ils sont fixés à 34€ pour l'année 2009/2010.

Candidats étrangers

Entrée en première année:

L'admission à concourir se fera après sélection, suite à l'examen des dossiers qui seront adressés au Secrétariat pédagogique

> avant le 20 mars pour la 1^{re} session et

> avant le 25 août pour la session de septembre

Ce dossier de travaux personnels sera composé d'une vingtaine de reproductions photographiques (diapos ou papier). Les candidats retenus présenteront les originaux au jury d'admission lors de l'entretien.

Admission en cours de cursus

Pour les étudiants étrangers non francophones, la maîtrise de la langue française est obligatoire. Le candidat doit produire un TCF de niveau B2 (Test de Connaissance de la langue Française) lors de l'inscription aux concours d'admission. Un entretien avec le candidat reste indispensable pour vérifier son identité. Il doit également présenter un dossier de travaux personnels lors d'un entretien avec un jury à la session unique de la 1^{re} session de l'année.

inscription et diplômes nationaux

Bourses d'études

Depuis la rentrée 2009/2010, les bourses d'enseignement sur critères sociaux ont été transférées au CROUS de Limoges. Les étudiants qui souhaitent en faire la demande doivent dès le mois d'avril s'inscrire sur le site du CROUS de Limoges et constituer un dossier social étudiant. Ils reçoivent par la suite une notification conditionnelle de bourses du CROUS qu'ils doivent faire valider par l'ENSA lors de leur inscription. Ils percevront ensuite pendant 9 mois une bourse d'études suivant l'échelon auquel ils peuvent prétendre.

Droits d'inscription à l'ENSA

Pour l'année 2009/2010, les droits de scolarité étaient de 350€. Les droits à la sécurité sociale étudiante étaient de 195€. Les étudiants non boursiers doivent acquitter leurs droits au moment de l'inscription définitive (en septembre). Les étudiants boursiers sont, quant à eux exonérés de ces frais.

Les étudiants doivent également souscrire une assurance responsabilité civile, individuelle et accidents. Par ailleurs, une caution de 200€ est demandée pour le prêt de matériel et l'emprunt de livres auprès du centre de documentation de l'école.

Carte d'étudiants et ses avantages

La carte d'étudiant est remise lorsque l'inscription est définitive. Cette carte ouvre des droits similaires aux autres étudiants (bibliothèque universitaire, tickets restaurant à tarif étudiant, réduction sur les transports, spectacles...).

Les diplômes nationaux

Deux niveaux de diplômes:

> en 3 ans

Le DNAP

À la fin de la 3^e année Art ou Design, l'étudiant rencontre un jury composé de trois personnes (un membre de l'équipe pédagogique et deux personnalités extérieures) qui se prononce sur l'obtention du Diplôme national d'arts plastiques.

Titulaire du DNAP, l'étudiant peut, en quittant l'école, se confronter aux contextes artistiques, professionnels ou universitaires. Mais, si la commission pédagogique en convient, il poursuivra vers le diplôme supérieur (DNSEP).

> en 5 ans (2 ans après le DNAP)

Le DNSEP

Avec l'accord de la commission pédagogique, le titulaire du DNAP peut poursuivre sa formation en 4^{ème} et 5^{ème} années Art ou Design afin d'obtenir le Diplôme national supérieur d'expression plastique. Un jury de cinq membres, comprenant quatre personnalités extérieures choisies par le coordinateur de 5^{ème} année (un président, un vice – président, un enseignant de culture générale, une personnalité artistique extérieure) et un enseignant de l'école accorde le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique après avoir jugé le projet et les réalisations de l'étudiant.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNAP et du DNSEP.

La phase programme: 6 semestres

Quelle que soit l'orientation souhaitée par l'étudiant, art ou design, les quatre premiers semestres proposent un enseignement généraliste au cours duquel l'engagement de l'étudiant et ses aptitudes dans le champ des arts visuels sont évalués.

LA PREMIÈRE ANNÉE (SEMESTRES 01 ET 02)

est constituée d'une approche des éléments artistiques fondamentaux: volume / espace / couleur / dessin / graphisme / culture générale / infographie / ateliers techniques.

Un contrôle collectif en milieu d'année, basé sur l'acquisition de crédits attribués individuellement par les professeurs responsables des secteurs d'enseignements, permet de mesurer le parcours engagé par chacun, de l'analyser et de faire part à chaque étudiant du jugement porté sur son travail. Ce premier bilan permet d'anticiper les perspectives d'orientation des étudiants à l'issue du 2^e semestre. À l'issue de ce premier bilan, une réorientation peut déjà être envisagée, afin de permettre à l'étudiant de se préparer à une admission dans une structure plus adaptée à ses attentes et à ses aptitudes.

L'examen de fin d'année est composé:

- > d'une épreuve orale durant laquelle le jury examine les travaux de l'année et interroge l'étudiant sur son parcours
- > de la présentation d'un document portant sur les références artistiques de l'étudiant et son inscription personnelle dans le champ de la création. Ce document sera jugé tant sur sa présentation et sa rédaction que sur la recherche iconographique.

Le redoublement n'est pas autorisé.

LA DEUXIÈME ANNÉE (SEMESTRES 03 ET 04)

renforce l'acquis des fondamentaux tout en permettant à l'étudiant d'aborder les différentes pratiques par le biais de modules d'enseignement qui pourront intégrer l'apprentissage de différentes techniques, notamment dans le domaine de la céramique. Les exercices deviennent plus libres et sont parfois liés à des workshops. Une initiation à la recherche personnelle est proposée.

LA TROISIÈME ANNÉE (SEMESTRE 05 ET 06)

est une année charnière qui permet de passer de la phase programme à la phase projet. À la fin du 5^e semestre, les étudiants sont amenés à choisir leur option, Art ou Design, et à s'engager sur un travail de recherche qui aboutira au DNAP de l'une des deux options.

Le DNAP, sanctionne la formation générale acquise durant 6 semestres, ainsi qu'un engagement autour du projet spécifique, initié au début du semestre 06.

La phase projet: 4 semestres

La quatrième année (semestres 07 et 08) comporte un stage d'insertion dans le milieu artistique (centres d'art, agences de design...), accompagné de séquences d'enseignement spécifiques (workshops, travaux dirigés, culture générale, infographie) et d'une préparation à la question du mémoire de 5^e année.

La cinquième année (semestre 09 et 10) permet à l'étudiant de finaliser son projet personnel et son mémoire. L'étudiant présente, devant un jury de cinq personnes son projet de diplôme en vue d'obtenir son DNSEP. Cette épreuve consiste à développer et à articuler une recherche singulière dans les domaines de l'art ou du design, maîtrisée autant dans ses phases de conception que de finalisation. Le DNSEP entérine donc le choix d'études spécialisées dans lesquelles le critère de créativité est conjugué à celui de l'exigence professionnelle.

Par ailleurs la question de l'insertion professionnelle est abordée sous forme de séminaires.

| option art

L'option Art offre à l'étudiant une organisation, une méthodologie et les moyens de franchir les étapes qui le conduiront à poursuivre son travail dans le milieu professionnel de l'art contemporain. L'enseignement est organisé autour de pratiques et d'expérimentations variées qui visent à instruire une attitude créatrice cohérente et personnelle. Une mise en évidence des notions fondamentales inhérentes à toute inscription dans un cursus artistique est proposée par l'équipe pédagogique, notamment au niveau de la méthodologie, l'objectif étant autant d'éprouver la capacité et les aptitudes de l'étudiant que de vérifier ses acquisitions théoriques et techniques. Le rôle de la culture générale est fondamental, de même que les invitations d'artistes visiteurs ou résidents, de conférenciers, d'historiens et de personnalités du monde de l'art qui sont aussi l'occasion d'un regard extérieur sur les travaux des étudiants.

L'option Art favorise l'affirmation d'un engagement créatif dans la société d'aujourd'hui et des stages contribuent à la prise en compte de la réalité en milieu professionnel. Cet engagement permet à l'étudiant d'acquérir une démarche autonome consciente de ses moyens et de ses objectifs.

En troisième année, la pédagogie de programme cède progressivement la place à une pédagogie de « projet ». Les 4^e et 5^e années visent à mettre en place une démarche de recherche personnelle construite. Le « projet » se développe par l'expérimentation et la production. Il s'agit pour l'étudiant, dans une relation de travail pédagogique, de déterminer le domaine de la recherche de relever et formuler les enjeux liés au projet personnel, d'élaborer des problématiques et d'affirmer un engagement.

Au-delà d'un soutien personnalisé régulier, l'équipe pédagogique de l'option Art définit tous les ans les divers contenus d'enseignements pour la formation des étudiants dans la phase projet au travers de différentes modalités: séminaires, workshops, ateliers de recherches partagés, stages, expositions avec des lieux extérieurs.

| option design

L'enseignement est centré sur le design d'objet. Chaque projet, sollicite chez l'étudiant une pensée théorique, un savoir-faire technique et un langage artistique.

La pédagogie situe l'étudiant dans un processus qui investit toutes les phases de la création: analyse de l'existant, conception, développement du projet, maquettage, représentation et communication, tout en tenant compte d'un ensemble de paramètres : fonction, fabrication, distribution, transport du produit. La finalité est de rendre chaque étudiant apte à maîtriser la complexité d'un projet dans toutes ses échelles et temporalités et à le sensibiliser aux dimensions sociales, écologiques et économiques du design.

La 4^e année englobe outre un suivi régulier des étudiants sur des thèmes imposés incluant toutes les phases de création d'un projet design, des workshops en temps limités, initiés par des intervenants extérieurs, sur des sujets plus orientés, un travail de mise en forme des « books » (prises de vue photographiques, infographie, graphisme), et des stages obligatoires d'une durée de 3 mois en bureau de création d'entreprises ou en agences de design initiant une intégration dans le milieu professionnel. La réflexion sur le sujet du mémoire 5^e année est abordée par l'étudiant, accompagné de l'équipe pédagogique à la fin du deuxième semestre.

La 5^e année est consacrée à la conception et à la réalisation d'un projet personnel en vue de l'obtention du DNSEP option design, accompagné de la rédaction d'un mémoire.

| enseignements théoriques

Ils comprennent un enseignement de culture générale largement ouvert aux sciences humaines (histoire de l'art, esthétique, méthodologie, sociologie...) et d'anglais. Ils sont dispensés régulièrement sur un rythme hebdomadaire ou bimensuel dans le cadre de cours magistraux et sous forme de travaux dirigés.

L'enseignement de culture générale assure et assume un véritable rôle fédérateur entre art et design. Par ailleurs il constitue un domaine très important dans le cadre de la réflexion autour du mémoire.

Cet enseignement investit également les champs spécifiques de l'école, céramique et porcelaine, en replaçant ceux-ci dans le contexte artistique et historique.

| évaluations

Le système des crédits ECTS – système européen de transfert et d'accumulation de crédits – centré sur l'étudiant, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme se définit en termes de connaissances finales et compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits.

Les évaluations sont organisées par semestres. L'étudiant doit ainsi obtenir 30 crédits par semestre.

crédits phase programme

<u>ENSEIGNEMENTS</u>	<u>CRÉDITS</u>	<u>CRÉDITS</u>
ANNÉE 01	SEMESTRE 01	SEMESTRE 02
<i>Pratique et initiation</i>	20	17
<i>Histoire, théorie des arts et langue étrangère</i>	10	8
<i>Analyse et synthèse des recherches (examen fin d'année)</i>	5	
	30	30
ANNÉE 02	SEMESTRE 03	SEMESTRE 04
<i>Méthodologie, techniques et mises en œuvre</i>	18	18
<i>Histoire, théorie des arts et langue étrangère</i>	8	8
<i>Recherches personnelles</i>	4	4
	30	30
ANNÉE 03	SEMESTRE 05	SEMESTRE 06
<i>Méthodologie, techniques et mises en œuvre</i>	16	8
<i>Histoire, théorie des arts et langue étrangère</i>	9	7
<i>Recherches personnelles</i>	5	
<i>Passage et obtention du diplôme</i>	15	
	30	30
<i>Diplôme National d'Art Plastique (DNAP)</i>	180	

crédits phase projet

<u>ENSEIGNEMENTS</u>	<u>CRÉDITS</u>	<u>CRÉDITS</u>
ANNÉE 04	SEMESTRE 07	SEMESTRE 08
<i>Méthodologie de la recherche et mises en œuvre des recherches personnelles</i>	20	20
<i>Philosophie, histoire et théorie des arts et langue étrangère</i>	10	10
	30	30
ANNÉE 05	SEMESTRE 09	SEMESTRE 10
<i>Méthodologie de la recherche</i>	20	5
<i>Mise en forme du projet personnel</i>	10	
<i>Passage et obtention du diplôme</i>		25
	30	30
<i>Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)</i>		120

Les stages

Les stages se déroulent en milieu professionnel et dans d'autres établissements d'enseignement artistique français ou étrangers. Ils sont obligatoires en 4^e année.

Les voyages et séjours d'études

De fréquents voyages d'études permettent aux étudiants de visiter régulièrement des expositions temporaires, des collections permanentes et des salons professionnels à Paris ou en région, ainsi que les manifestations internationales (Biennales de Lyon et de Venise, Documenta de Kassel, Foire de Bâle, Biennale du design de Saint-Étienne...)

Les relations internationales

L'ENSA développe régulièrement des programmes d'échanges et de partenariat avec d'autres institutions ou écoles étrangères.

À travers différents programmes européens, les étudiants peuvent bénéficier de bourses de voyages et de séjours.

Plusieurs partenariats sont organisés sur la base d'une collaboration pédagogique et d'échange d'étudiants:

- > Institut de Céramique de Jingdezhen, Chine
- > Académie des beaux arts de Erevan en Arménie
- > École d'Art de s'Hertogenbosch aux Pays-Bas
- > École des Beaux-Arts de Tarbes

Les équivalences

ÉQUIVALENCES DNAP, DNSEP

Le DNAP, délivré à bac+3, permet de se présenter au CAPES d'arts plastiques et au CAPET d'arts appliqués. Il permet d'accéder à la 2^e année des formations universitaires.

Le DNAP délivré à bac+5, permet de se présenter à l'agrégation d'arts, option arts plastiques ou arts appliqués. Il permet d'accéder à l'année de Maîtrise (4^e) des formations universitaires.

Les débouchés

L'éventail des débouchés possibles dans les milieux professionnels, comme salarié ou indépendant est large: entrée dans le domaine artistique, dans le secteur éducatif et culturel (expositions, milieux de l'art et du spectacle, enseignement) ou poursuite d'études (enseignement supérieur de 2^e et 3^e cycle).

Les contenus des programmes sont adaptés à ces différentes possibilités d'intégration grâce à la souplesse de l'organisation et du suivi des études. Le dispositif général et la transversalité des enseignements permettent une meilleure adaptation aux changements et favorisent l'accès à de nouvelles activités.

équipe enseignante

Professeurs

JONATHAN BASS

Traducteur en histoire de l'art
et de l'architecture
> *Anglais*

GENEVIÈVE BEAUDOU

Docteur en littérature comparée
> *Sémiologie et philosophie des arts*

HENRI-MICHEL BORDERIE

Agrégé d'arts plastiques
> *Cultures contemporaines, méthodologie
des mémoires et suivi des rapports de stage*

MARTIN BOURDANOVE

Artiste
> *Volume, couleur*
> *Coordonnateur de la 3^e année art et design*
> *Responsable du livret de l'étudiant*

MICHEL BOURDON

Typographe
> *Édition/impression, typographie*
> *Coordonnateur de la 1^{re} année*

ANNE BRÉGEAUT

Artiste
> *Dessin*
> *Coordonnatrice de la 2^e année*

PAT BRUDER

Artiste
> *Volume*
> *Coordonnateur général des études*

MONIKA BRUGGER

Orfèvre, plasticienne
> *Email/bijou*

JOËL CAPELLA

Artiste
> *Dessin, couleur*

PHILIPPE CHAZELLE

Maître teinturier
> *Couleur/textile*

CHRISTIAN COUTY

Céramiste
> *Moulage porcelaine*

FRANÇOIS DAVID

Céramiste
> *Décors porcelaine*

GILBERT DELCROIX

Ingénieur en génie civil
> *Laboratoire de recherches
sur les matériaux innovants*

JEAN-FRANÇOIS DEMEURE

Artiste
> *Volume/espace*
> *Responsable de l'organisation des séminaires*

ANTOINE DESJARDIN

Artiste
> *Modélisation 3D*
> *Coordonnateur chargé des relations
internationales*

MARIOS ELEFThERiADIS

Artiste
> *Édition/impression, livres d'artistes*

SYLVIE ÉPAILLY

Historienne de l'art
> *Histoire de l'art*

CATHERINE GEEL

Historienne de l'art et du design,
critique
> *Histoire du desing et suivi des mémoires*

BERNARD GILBERT

Artiste
> *Dessin*

PATRICK LOUGHRAN

Céramiste
> *Sculpture céramique*

SONIA MARQUES

Artiste
> *Création multimédia*

MARTINE PARCINEAU

Designer textile
> *Design projet*
> *Coordonnatrice de la 4^e et 5^e année
option Design*

JEAN-CHARLES PROLONGEAU

Céramiste
> *Design céramique*

OLIVIER SIDET

Designer
> *Design projet*

DOMINIQUE THÉBAULT

Artiste
> *Volume/sculpture*
> *Coordonnateur de la 4^e et 5^e année
option Art*

ALAIN VIGUIER

Artiste et théoricien de l'art
> *Art contemporain et suivi des mémoires*

ROGER VULLIEZ

Photographe
> *Photographie et vidéo numérique*

Professeurs invités 2009/2010

INDIANA COLLET BARQUERO

Historienne de l'art et du design
> *Histoire du design*

CORINNE DOMER

Historienne de l'art
> *Histoire de l'art*

ALAIN DORET

Artiste
> *Dessin technique*

ALAIN DUPASQUIER

Artiste
> *Vidéo*

Professeurs en mobilité 2009/2010

JOAN VALLE MARTI

Artiste
Professeur à l'université de Barcelone
(Espagne)

MARGRIET KEMPER

Artiste
Professeur de l'Université de 's-Hertogenbosch
(Pays-Bas)

MIQUEL PLANAS-ROSSELLÒ

Artiste
Professeur à l'université de Barcelone
(Espagne)

NORMAN TRAPMAN

Céramiste
Professeur de l'Université de 's-Hertogenbosch
(Pays-Bas)

JING WEN WEI

Céramiste
Professeur à l'Institut de céramique
de Jindgezhen (Chine)

Techniciens d'assistance pédagogique

PATRICK AUDEVARD

> *Atelier porcelaine*

LOUIS-ROMAIN BARD

> *Atelier porcelaine*

JEAN-BERNARD BERTRAND

> *Atelier menuiserie*

ARNAUD BORDE

> *Atelier maquette/design*

MATHIAS LE ROYER

> *Atelier volume*

VITO MARANGI

> *Atelier informatique*

MARIE-PIERRE SAUNIER

> *Atelier photo/images numériques*

| invités 2009/2010

PIERRE AURIOL

Écrivain

FRANÇOIS AZEMBOURG

Designer

MARIE-NOËLLE BAYARD

Designer textile

NATHALIE BLANC

Directrice de recherche au CNRS

SOPHIE BOUGE

Directrice de projet
à la Cité des Sciences

ANDRÉA BRANZY

Designer

PASCAL BRUANDET

Graphiste, peintre, sculpteur

JEAN-BAPTISTE DECAVELE

Artiste

RICHARD FAUGUET

Artiste

GILLES FROMONTEIL

Artiste plasticien

ARNAULT GARCIA

Designer

JÉRÔME GARZON

Designer

SOPHIE GRENNERAT

Architecte

HAMEL PATRICE

Artiste scénographe

HUGO HOUBEN

Ingénieur CRA terre – ENSAG

MICHAEL JAKOB

Docteur ès lettres,
chercheur sur le paysage

GILLES JONEMANN

Maître d'art bijoutier, sculpteur

JEAN-FRANÇOIS LEROY

Photographe journalistique

KATERINE LOUINEAU

Artiste

EMMANUEL LOUISGRAND

Artiste paysagiste

NICOLAS MAIGRET

Artiste

STEPHEN MARSDEN

Sculpteur

GÉRARD MONEDIAIRE

Docteur d'état en droit public

NICOLAS MONGERMONT

Artiste chercheur

PASCAL MUSSARD

Directrice artistique «Hermès»

HERVÉ NAILLON

Chercheur

YVES PELTIER

Critique d'art

STÉPHANE PICHARD

Vidéaste, cinéaste

MICHAEL RADIX

Designer

PHILIPPE RAHM

Architecte

JULIE RAMOS

Historienne d'art

CATHERINE RANNOU

Architecte

GERMINAL REBULL

Architecte

PIERRE REDON

Artiste

TÉJO REMY

Designer

NICOLAS ROLLET

Écrivain

ERIC ROUVELLAC

Écrivain

ANNE DE STERK

Artiste

CLÉMENCE VAN LUNEN

Artiste céramiste

DELPHINE VINCENT

Historienne de l'art

GABRIELLE WAMBAUG

Artiste céramiste

| équipe administrative et technique

BENOIT BAVOuset

Directeur

YVON BROUILLAUD

Secrétaire Général

MARTINE DUCHATEAU

Responsable des ressources humaines
et du site d'Aubusson

VIVIANE RAFFIER

Responsable des études

PASCALE DORPH

Chargée de communication

MARTINE VICARIO

Responsable du centre
de documentation et
de la formation continue

MICHEL BERTHELEMOT

Responsable du service informatique

SÉBASTIEN BIENAIME

Responsable des services techniques
sur le site de Limoges

SERGE PINGUET

Responsable des services techniques
sur le site d'Aubusson

MARIE-CHRISTINE GRANGER

Agent comptable

Secrétariat administratif

KARINE ARCHER

Assistance de direction

MARTINE CARLES

Assistante du service financier

PATRICE COULAUD

Accueil

FRANÇOISE RHEIN

Assistante des ressources humaines

VIRGINIE BIDAULT

Assistante de la scolarité

SAMUEL LESSIRE

Assistant agent comptable

Service de la scolarité

VIRGINIE LUKACIE

Erasmus, voyages pédagogiques,
stages, périscolaire

CATHERINE BOSSE-POTTIER

Documentaliste

Service financier

FABIENNE PROVOT

Mandatement

FANJA RAVELOSAHA

Mandatement

MARIE-CHRISTINE FERRIER

Secrétariat

Service informatique

JOSETTE SOURY-ZAT

Webmestre

VITO MARANGI

Assistant

Services techniques sur le site de Limoges

JEAN-BERNARD BERTRAND

Menuiserie

NASSER HOCINE

Entretien – coursier

CHRISTINE JOSSO

Logistique

JEAN-LOUIS PEYRAT

Suivi des travaux et maintenance –
ACMO

Services techniques sur le site d'Aubusson

JEAN-PIERRE BLONDEAU

Maintenance

DANIEL DRILLE

Logistique

CHRISTINE LACOUR

Internat, entretien

PATRICK MARCHAL

Entretien

JOËL MAIGRET

Espaces verts et entretiens
divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Conformément au décret du 23 décembre 2002 créant l'établissement public et notamment son titre II, le conseil d'administration est compétent pour régler par ses délibérations les affaires de l'établissement telles qu'elles sont définies à l'article 9 du titre II dudit décret.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement; il délibère notamment sur:

- > le contrat d'objectif prévu à l'article 4
- > le programme et le rapport d'activité de l'établissement
- > l'organisation de la scolarité et des études sur proposition du directeur, et après avis de la commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante
- > le règlement intérieur
- > le budget et ses modifications pour l'ensemble des activités de l'établissement
- > les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles
- > l'acceptation des dons et legs
- > l'exercice des actions en justice et des transactions
- > les prises, extensions et cessions de participations
- > les conditions générales de passation des marchés.

Il détermine les catégories de contrats, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celle dont il délègue la responsabilité au directeur. Il est informé sur l'organisation des différents services de l'école. Il peut créer, après avis du directeur, toute commission dont il définit la mission. Il délibère sur le rapport de ces commissions.

Noms et qualités des membres du conseil d'administration

MEMBRES DESIGNES PAR LE MINISTRE

Président: Frédéric Bernardaud, *directeur général de la société Bernardaud SA*

Pierre Berard, *journaliste, ex-président directeur général du magazine «Télérama»*

Alexander von Vegesack, *co-fondateur et actuellement directeur du Vitra Design Museum*

MEMBRES DE DROIT

Jean-Pierre Simon, *directeur des arts plastiques du Ministère de la Culture et de la Communication ou son représentant*

Philippe Geffre, *directeur régional des affaires culturelles du Limousin ou son représentant*

Jean-Paul Denanot, *président du Conseil Régional du Limousin ou son représentant*

Alain Rodet, *maire de Limoges ou son représentant*

Michel Moine, *maire d'Aubusson ou son représentant*

COLLEGE ETUDIANTS

Titulaires: Julie Crouzet, Guillaume Damry, Antoine Reynaud

Suppléants: Laura Gautier, Chloé Goyetes

COLLEGE ENSEIGNANTS

Titulaires: Geneviève Beaudou, Philippe Chazelle, Martin Bourdanove

Suppléants: Anne Brégeaut, Monika Brugger, Dominique Thébault

AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

Titulaires: Mathias Leroyer, Viviane Raffier

Suppléants: Sébastien Bienaimé, Marie-Pierre Saunier

CRPVE

Commission de la recherche, de la pédagogie
et de la vie étudiante

La commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante est consultée sur les domaines tels qu'ils sont définis à l'article 17 du titre II notamment sur :

- > l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation
- > la définition des orientations pédagogiques et de recherche de l'établissement
- > la définition des recherches susceptibles d'être conduites au sein des diverses filières d'enseignements, qui permettent l'évolution des enseignements supérieurs dans le domaine des arts plastiques
- > la répartition des fonctions d'enseignement permanentes et temporaires entre les diverses disciplines pouvant être enseignées dans l'établissement, ainsi que sur les compétences et qualifications correspondantes
- > l'attribution de bourses de voyages et d'études autres que celles mentionnées à l'article 6
- > la mise en œuvre des partenariats et des échanges
- > la définition de la politique d'expositions, de publications et de diffusion des travaux et recherches.

Elle se réunit au moins trois fois par an à l'initiative du directeur ou à la demande de la moitié des membres élus.

Le directeur présente le rapport des travaux de la commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante devant le conseil d'administration.

NOM ET QUALITES DES MEMBRES DE LA CRPVE

COLLEGE ENSEIGNANTS

Geneviève Beaudou, *enseignante de culture générale*

Philippe Chazelle, *enseignant textile*

Martin Bourdanove, *enseignant option Art, coordinateur 3^e année*

Jean-Charles Prolongeau, *enseignant Art du feu*

COLLEGE ENSEIGNANTS COORDINATEURS

Patrick Bruder, *coordinateur général des études*

Martine Parcineau, *enseignante option Design, coordinatrice des 4^e et 5^e année Design*

Dominique Thébault, *enseignant option Art, coordinateur des 4^e et 5^e année Art*

COLLEGE ÉTUDIANTS

trois représentants étudiants :

Julie Crouzet, Guillaume Damry, Antoine Reynaud

AUTRES CATEGORIE DE PERSONNEL

Marie-Pierre Saunier, *technicienne d'assistance pédagogique Photo et Vidéo*

Organisation générale de l'établissement

L'école est ouverte du lundi au vendredi, hors période de vacances (cf calendrier pédagogique) :

> site de Limoges du lundi au jeudi de 8h à 20h et le vendredi de 8h00 à 18h00

> site d'Aubusson du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h00 à 17h00

Les locaux pédagogiques sont accessibles aux étudiants, hors périodes de congés scolaires, tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, aux horaires ci-dessus mentionnés.

En dehors de ces horaires aucune personne n'est autorisée à rester dans l'établissement. À titre exceptionnel des dérogations écrites peuvent être accordées par le directeur. Les étudiants qui resteront dans l'école en dehors des heures d'ouverture seront en présence et sous l'autorité d'un enseignant ou d'un membre du personnel. Des réductions d'horaires d'ouverture peuvent être décidés par le directeur pour des raisons de sécurité, de pédagogie, de contraintes techniques exceptionnelles, ou toutes autres raisons majeures.

Les locaux de l'école sont déclarés non fumeurs dans le respect de la loi Evin relative aux établissements recevant du public.

Inscriptions

Les nouveaux étudiants et les étudiants en cours de scolarité en situation régulière reçoivent automatiquement chaque année, au début du mois de septembre, un dossier d'inscription ou de ré-inscription qu'ils doivent remettre impérativement aux dates qui leur sont communiquées. Ils doivent accompagner ce dossier de toutes les pièces demandées et s'acquitter des droits d'inscription annuels ainsi que de la cotisation forfaitaire de la sécurité sociale étudiante.

Ils doivent également souscrire à une assurance responsabilité civile et individuelle accidents, couvrant entre autres les stages en entreprises ainsi que les déplacements.

Les étudiants de nationalité étrangère sont inscrits dans les mêmes conditions que les étudiants français. Ils doivent cependant justifier d'une autorisation de séjour en France (pour les étudiants hors Union Européenne) et posséder une connaissance suffisante de la langue française (niveau 2 TCF).

Les étudiants français doivent fournir une attestation J.A.P.D. (Journée d'Appel de Préparation à la Défense).

Une carte d'étudiant est délivrée lorsque toutes les formalités d'inscription sont accomplies.

DROITS À ACQUITER

Un arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication fixe chaque année le montant des droits d'inscription. Ceux-ci doivent être versés au moment de l'inscription en septembre.

BOURSES D'ÉTUDES

Les étudiants de l'ENSA peuvent bénéficier de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Celles-ci sont attribuées en fonction des ressources et des charges parentales, en application d'un barème national annuel et de critères universitaires liés à la poursuite des études. Ces attributions sont définies par le décret n° 2009-337 du 26 mars 2009. Les bourses sont accordées pour une année universitaire et la demande doit être renouvelée chaque année.

Les demandes doivent se faire courant avril par internet directement auprès du CROUS de Limoges.

Les étudiants qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur sont dispensés du paiement des droits de scolarité annuelle, de sécurité sociale, dès confirmation de leur situation de boursier. Il est donc impératif de fournir lors de l'inscription la notification d'attribution délivrée par le CROUS.

Organisation des études

ENSEIGNEMENT

L'enseignement est gratuit.

Les étudiants doivent se procurer le matériel et les fournitures indispensables à leurs études. La qualité d'étudiant et les avantages qui lui sont attachés sont accordés dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur.

CONTROLE DES ÉTUDES

En s'inscrivant à l'ENSA, le candidat reçu au concours ou admis par équivalence, s'engage à suivre régulièrement le programme d'enseignement qui est dispensé. Tout changement éventuel d'orientation dans une option ne peut se faire sans l'autorisation du directeur, après avis des enseignants concernés. D'une manière générale, tout changement doit être motivé et ne peut avoir lieu au-delà du premier mois suivant la rentrée, sauf dérogation exceptionnelle.

Les étudiants sont tenus de suivre tous les cours inscrits à leur emploi du temps et de respecter les horaires de cours. Un retard répété non justifié ne peut être toléré. L'étudiant en retard peut se voir refuser l'accès au cours par l'enseignant responsable.

Il est rappelé que l'assiduité est une condition préalable pour l'obtention des crédits ECTS.

ABSENCES

Les demandes exceptionnelles d'absences pour des raisons majeures doivent être présentées par écrit auprès du service de la scolarité afin qu'elles puissent être examinées par le directeur. Il est en principe demandé qu'elles soient faites une semaine à l'avance, sauf en cas de force majeure. Tout étudiant absent pour des raisons de santé doit fournir, dans le cas d'un arrêt maladie, un certificat médical et se signaler le jour même par téléphone auprès de la scolarité.

Tout étudiant qui négligera de justifier son absence au-dessus de 10 jours pourra être considéré comme démissionnaire.

Droits et obligations des étudiants

GENERALITÉS

Les étudiants sont placés durant la durée de leur scolarité, sous l'autorité du directeur de l'établissement. En conséquence, toute activité impliquant un engagement vis-à-vis d'un partenaire extérieur doit être examinée au préalable par les enseignants responsables de ces étudiants, responsable de groupe ou coordinateur. Le directeur donne ou non son accord pour cette activité. Ceci prévaut pour les stages, les participations à des festivals ou des expositions, les colloques ainsi que pour les relations avec la presse.

DÉPLACEMENTS

En raison de la configuration en deux sites de l'école, les étudiants sont amenés à se déplacer entre les deux sites. Qu'il s'agisse d'une navette mise à leur disposition ou du bus de ligne, ils doivent respecter les horaires de départ ainsi que les arrêts fixés officiellement avec le transporteur. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer lors des transports.

ÉLECTIONS

Les étudiants élisent leurs représentants aux différentes instances de l'école: conseil d'administration et commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante dans lesquelles ils siègent dans les conditions prévues par les textes fixant la composition de ces instances.

ÉTAT-CIVIL, DOMICILE

Tout étudiant qui change d'état-civil ou de domicile en cours d'études doit en tenir informé l'administration. Il est tenu responsable des conséquences pouvant découler de l'oubli de cette obligation.

ASSURANCES

Les étudiants doivent souscrire une assurance supplémentaire pour tout emprunt de matériel coûteux hors de l'école dans le cadre de leur formation. L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux étudiants. Les étudiants sont assurés contre les accidents pendant la période scolaire normale, trajets habituels du domicile à l'ENSA compris. Toutefois, il est recommandé aux étudiants d'avoir une assurance complémentaire afin de pallier les risques d'accidents. Les voyages à l'étranger et les stages donnent lieu également à une assurance complémentaire.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas d'indiscipline, d'absences ou de retards répétés et injustifiés, les sanctions qui peuvent être prises par le conseil des professeurs, siégeant pour l'occasion en conseil de discipline sont les suivantes: entretien avec l'étudiant, avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive.

TRAVAUX DES ÉTUDIANTS

Les travaux des étudiants ou leurs reproductions photographiques réalisées dans le cadre des cours restent à disposition de l'école pour d'éventuelles utilisations dans le cadre de projets d'expositions, d'éditions et de publications à caractère informatif ou pédagogique. Parce que l'école doit se protéger contre des déclarations ou des engagements qui lui seraient attribués, les étudiants concernés par la participation à des événements extérieurs à l'école: expositions, publications, etc. seront considérés comme pleinement responsables des idées qu'ils y expriment.

MEDECINE PREVENTIVE

Les étudiants doivent se présenter aux dates fixées par les services compétents aux examens de médecine préventive auxquels ils sont convoqués. Ils sont responsables des conséquences sur leurs études de leur absence à ces contrôles. Tout étudiant atteint de maladie contagieuse ne sera admis à nouveau que muni d'un certificat médical attestant qu'il n'est plus contagieux.

MATÉRIEL, FOURNITURE

Les étudiants doivent avoir le plus grand respect du matériel mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire sera répréhensible et la remise en état sera à la charge de son auteur ou à celle de ses parents ou caution. Il en sera de même pour les outils ou matériels perdus. L'étudiant doit acquérir son propre matériel et les fournitures nécessaires à l'exécution du travail demandé dans chacun des cours fréquentés et indispensables à la mise en œuvre de ses projets. Sur dépôt d'un chèque de caution [délibération du CA n°7 du 10/11/2005], l'étudiant peut emprunter différents matériels et des ouvrages aux bibliothèques de l'école.

PHOTOCOPIES

Compte tenu du volume important des photocopies réalisées chaque année, celles-ci ne peuvent être prise en charge par l'école. Un système par carte rechargeable et permettant la facturation individuelle est mis en place sur les deux sites.

BIBLIOTHÈQUES

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont fixés chaque année en fonction des activités pédagogiques de chaque site. Un droit d'accès est demandé aux personnes de l'extérieur qui ne sont ni étudiantes ni professionnelles de la documentation. Ces espaces publics de travail imposent soin, propreté et calme. Ce qui exclut d'y fumer, boire, manger, téléphoner, discuter à voix haute, avoir un comportement bruyant et doit s'accompagner du respect des documents mis à disposition.

LOCAUX SPECIALISÉS

Certains locaux, de par leur équipement spécifique, ne sont accessibles que sous la responsabilité de l'enseignant ou du technicien d'assistance pédagogique concerné.

BONNE TENUE DES LOCAUX

Il est rigoureusement interdit à toutes personnes qui fréquentent l'établissement:

- > de fumer dans les bâtiments
- > d'utiliser des appareils à feu
- > de troubler l'activité pédagogique ainsi que le déroulement des épreuves d'examen
- > d'utiliser ou de laisser brancher les téléphones portables pendant les cours et épreuves d'examen et dans les ateliers de l'école
- > de dégrader, de quelque manière que ce soit, les bâtiments et les équipements de toute nature de l'établissement
- > d'afficher des documents sur les murs de l'école en dehors des espaces réservés à cet effet
- > d'encombrer les dégagements intérieurs et extérieurs
- > d'apporter quelques modifications que ce soit aux appareils de chauffage, d'éclairage et aux installations électriques.

Toute demande spécifique doit faire l'objet d'une autorisation auprès du directeur pour transmission au responsable des services techniques.

Toute déprédation, acte de violence, vol, atteinte aux personnes et aux biens, pourra entraîner, indépendamment des poursuites prévues par la loi, l'expulsion immédiate des locaux et des poursuites disciplinaires telles qu'elles sont prévues par le présent règlement.

RANGEMENTS

Des casiers et étagères peuvent être mis à disposition des étudiants.

Les dépôts sont faits sous la responsabilité des élèves, celle de l'école n'est pas engagée.

En fin d'année universitaire, chaque étudiant est tenu de récupérer son matériel conformément au calendrier établi par l'administration, faute de quoi, celui-ci sera détruit.

STATUT DES TRAVAUX PÉDAGOGIQUES

L'École nationale supérieure d'art est maître d'œuvre des exercices pédagogiques. À ce titre, elle a un rôle directeur, fédérateur et coordinateur. Elle prend l'initiative, la responsabilité civile et financière des exercices pédagogiques réalisés dans le cadre de la scolarité. L'École organise et conduit à terme les opérations de conception, de réalisation et de fabrication de ces exercices pédagogiques collectifs ou individuels, avec le concours des élèves encadrés par des professionnels recrutés à des fins pédagogiques. L'organisation des études et les conditions de déroulement des exercices pédagogiques ont un caractère obligatoire et sont définies par le présent règlement et toutes autres directives émanant de la direction de l'école. Les travaux demandés aux élèves dans le cadre d'une scolarité suivie à l'école ont pour objet exclusif leur formation pédagogique et leur notation. Ces travaux n'ont pas vocation à être commercialisés. L'école avec, le cas échéant, le concours de tiers appartenant au monde professionnel avec qui elle est seule habilitée à conclure des accords, met à la disposition des étudiants les moyens pédagogiques, techniques et financiers nécessaires à la formation de ses élèves.

PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX PÉDAGOGIQUES

Compte tenu des principes énoncés ci-dessus, la propriété des travaux pédagogiques est définie comme suit:

1. L'inscription à l'école emporte cession au profit de cette dernière des droits de propriété intellectuelle des travaux pédagogiques réalisés par les élèves dans le cadre de leur scolarité et ce pour toute exploitation (reproduction ou représentation) et pour la durée légale de protection des droits.
2. La propriété du support matériel, sur lequel sont réalisés les travaux pédagogiques par les élèves dans le cadre de leur scolarité, appartient à l'école quand ce support est fourni par l'établissement.
3. Aucune divulgation des travaux pédagogiques ne peut intervenir, sauf autorisation écrite expresse du directeur, avant que ceux-ci n'aient fait l'objet d'une appréciation et/ou notation pédagogique.
4. Au terme de chacune des années de leur scolarité, après notation effective et définitive des travaux pédagogiques, les élèves peuvent demander à l'école, pendant une période d'un mois après la fin de l'année scolaire:
 - > à récupérer le support original. Dans le cas exceptionnel où l'usage de l'atelier dans lequel il a été réalisé le nécessite, il sera procédé à l'archivage d'une copie des dits travaux pédagogiques
 - > à demander à ce que les droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux pédagogiques réalisés leurs soient restitués à titre gracieux. L'école s'efforcera de satisfaire aux demandes précitées en prenant en considération les éléments suivants, ce que les élèves acceptent d'ores et déjà:
 - > usages en vigueur dans les ateliers où ont été réalisés les travaux pédagogiques
 - > intérêt de l'école
 - > intérêt de l'élève.
5. Dès la fin de l'année scolaire et dès lors qu'ils ont donné lieu à une notation définitive, l'école pourra détruire les supports matériels pédagogiques non réclamés par les élèves.
6. Dans l'hypothèse où l'élève se serait vu restituer les droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux pédagogiques réalisés au cours de la scolarité, il s'engage à faire figurer les mentions ci-après:
 - > sur l'œuvre, dans les limites des usages professionnels de divulgation des œuvres.

> sur tous les documents promotionnels ou publicitaires attachés à la présentation et à la commercialisation des œuvres (travaux pédagogiques) et ce de manière obligatoire sans souffrir aucune exception:

ENSA Limoges-Aubusson / année d'étude / date

7. Édition: Toute édition réalisée dans le cadre de l'école devra obtenir l'accord préalable du directeur. Dans tous les cas, mention sera faite:

> édition ENSA Limoges-Aubusson

> date de parution

Toute participation à des éditions extérieures ne pourra faire mention de l'appartenance à l'établissement qu'après accord du directeur.

En conséquence, l'élève s'engage à informer tout cessionnaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux pédagogiques dont

il serait auteur ou co-auteur, de l'obligation qu'il a souscrite relative aux mentions de divulgation, de promotion et de publicité attachés

aux dits travaux. L'élève garantit l'ENSA contre tout manquement de son fait

à cette obligation. En cas de défaillance des cessionnaires en ce qui

concerne les mentions précitées, l'élève autorise l'École nationale d'art

Limoges-Aubusson à agir à ses côtés en ses lieux et place pour faire

respecter cette obligation.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART LIMOGES-AUBUSSON

19, avenue Martin-Luther-King

BP 73824

87037 Limoges cedex 01

Tél. 05 55 43 14 00

Fax 05 55 43 14 01

accueillimoges@ensa-l-a.fr

www.ensa-limoges-aubusson.fr

SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE

Tél. 05 55 43 14 06 / 12

scolarité@ensa-l-a.fr

CROUS

[Centre régional des œuvres universitaires et scolaires]

39 G, rue Camille Guérin

87036 Limoges cedex

Tél. 05 55 43 17 00

SUIO

[Service universitaire d'information et d'orientation]

88, rue du Pont Saint Martial

87000 Limoges

Tél. 05 55 14 90 70

ONISEP

[Office national d'information sur les enseignements et les professions]

39 H, rue Camille Guérin

87036 Limoges cedex

Tél. 05 55 43 28 10

Mutuelles des étudiants

LMDE

8 bis, rue A. Dubouché

B.P. 75

87000 Limoges

Tél. 0 810 600 601

VITTAVI

41, rue des Tanneries

B.P. 396

87000 Limoges

Tél. 0 825 825 715

Coordination: Martin Bourdanove
Conception graphique: Uli Meisenheimer

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART LIMOGES-AUBUSSON

19, avenue Martin-Luther King | BP 73824
87038 Limoges cedex 01
Tél. 0555 4314 00 | Fax 0555 4314 01
accueillimoges@ensa-1-a-fr
www.ensa-1imoges-aubusson.fr





